

Date d'envoi de la convocation : 25 janvier 2019

---

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 31 janvier 2019**

---

L'an deux mille dix-neuf, le 31 du mois de janvier à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 22 M. le Maire, M. Michel BAUER, Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, Mme Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, Adjoints.

M. Patrick MORISSET, Mme Bénédicte LABBE, M. Alain BERTRAND, Mme Catherine DUBOURG, Mme Anne ESCOLA, Mme Corinne FRITSCH, M. Alexandre DANJEAN, M. Jérémy BOISSON, Mme Amandine VIGNERON, Mme Brigitte BILLA, Mme Lydia LESCOMBE, M. Cyril CAMU, M. Jean-Yves MAS, M. Jean-Michel JESUPRET, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 5 M. Steve LOZANO qui a donné procuration à M. Alexandre DANJEAN  
Mme Sylvie LAVERGNE qui a donné procuration à Mme Pascale MARZAT  
M. Joris MONSEIGNE qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET  
Mme Tiphaine RAGUENEL qui a donné procuration à M. Jean-Yves MAS  
M. Denis LAGOFUN qui a donné procuration à Mme Lydia LESCOMBE

*Mme Catherine DUBOURG est élue secrétaire de séance.*

## N° DL31012019-06 : Modification du tableau des emplois permanents

Rapporteur : Monsieur Michel BAUER

Par délibération en date du 28 septembre 2017, la Ville de Lacanau s'est dotée d'un nouveau tableau des emplois permanents recensant l'intégralité des emplois de la collectivité. Ce tableau doit être régulièrement mis à jour pour tenir compte de l'évolution de la structure des emplois. La présente délibération porte sur deux modifications principales.

### Création d'un emploi d'agent de médiathèque

La première modification porte sur la création d'un emploi à temps complet d'agent de médiathèque au sein des médiathèques de Lacanau-Ville et Lacanau Océan. Cet emploi était anciennement pourvu par un agent contractuel sous la forme d'un contrat aidé. Toutefois, il n'a pas été recensé lors de la refonte du tableau des emplois permanents opérée en septembre 2017. En effet, en application de l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, le tableau des emplois permanents ne fait apparaître que les emplois permanents, dont ne font pas partie les emplois aidés.

Suite à la démission de l'agent occupant, la collectivité souhaite pérenniser cet emploi d'agent de médiathèque en engageant une procédure de recrutement. Pour cela, il convient donc préalablement de créer formellement cet emploi dans le tableau des emplois permanents.

La création de cet emploi est neutre budgétairement puisque ce poste avait été prévu au budget 2019 pour un temps complet. Il sera ouvert aux agents relevant du cadre d'emploi des adjoints du patrimoine (catégorie C).

### Création d'un emploi de policier municipal

La deuxième modification porte sur la création d'un nouveau poste de policier municipal à temps complet. L'objectif de cette création est de renforcer les équipes de police municipale. Cette décision s'inscrit dans la continuité de la politique en faveur de la sécurité des Canaulais engagée depuis 2014. Ce recrutement permettra également une plus grande fluidité dans le roulement des équipes pendant la période estivale.

Le financement de ce nouveau poste a été rendu possible grâce aux nouvelles ressources issues de l'exploitation des parkings payants et a été intégré au budget 2019. L'emploi sera ouvert aux agents relevant du cadre d'emploi des agents de police municipale sur les grades de gardien brigadier et brigadier-chef principal de police municipale (catégorie C).

**VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la fonction publique territoriale et notamment ses articles 34 et 110 ;

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article R. 2313-3 ;

**VU** l'avis de la commission finances, marchés publics et ressources humaines en date du 13 décembre 2018 ;

**VU** le tableau des emplois permanents dans sa version du 19 décembre 2018 ;

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder aux modifications telles qu'exposées dans la note de présentation,

**Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :**

#### ARTICLE 1

CREE un emploi de d'agent de médiathèque à temps complet conformément aux éléments figurant en préfecture le tableau annexé à la délibération.

Aux éléments figurant en préfecture  
033-213302144-20190206-  
DL31012019-06-DE  
Date de réception préfecture :  
06/02/2019 Page 2 sur 3

## ARTICLE 2

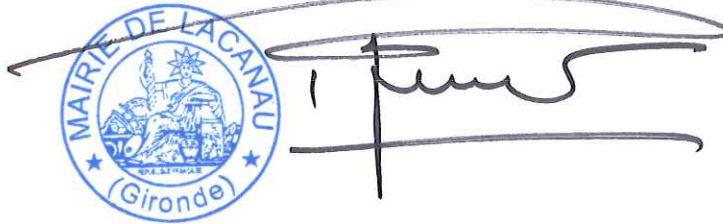
CREE un emploi de policier municipal à temps complet conformément aux éléments figurant dans le tableau annexé à la délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Laurent PEYRONDET

The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE DE LACANAU (Gironde)'. The stamp features a central emblem with a star and a figure, surrounded by the text 'MAIRIE DE LACANAU' and '(Gironde)'. To the right of the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Laurent Peyrondet'. The signature is written over a horizontal line that spans across the stamp and the text above it.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le :

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

Accusé de réception en préfecture  
033-213302144-20190206-  
DL31012019-06-DE  
Date de réception préfecture :  
06/02/2019 Page 3 sur 3



Accusé de réception en préfecture  
033-213302144-20190206-  
DL31012019-06-DE  
Date de réception préfecture :  
06/02/2019